

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, le CDVM informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de juin 2015, par les sociétés ayant fait approuver par les assemblées générales un programme de rachat de leurs propres actions en vue de régulariser le marché. Ces transactions ont été réalisées soit directement par lesdites sociétés soit au travers de filiales ou de sociétés contrôlées.

Sociétés	Addoha	Maroc Telecom		SALAFIN	ATLANTA
		Casablanca	Paris		
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité					
Date de démarrage du programme	28/03/2014	12/05/2015		14/04/2015	25/09/2014
Date d'échéance du programme	25/09/2015	11/11/2016		13/10/2016	24/03/2016
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (part du capital)	3 225 571 1%	1 500 000 soit 0,17% (Dont max 20% contrat de liquidité)		119 724 5,0%	3 009 521 5,0%
Cours maximum d'achat (DH)	80	152 dhs	13,97 €	800	90
Cours minimum de vente (DH)	45	87 dhs	7,99 €	500	60
Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité					
Nombre d'actions détenues au début du mois de juin (Part du capital)	2 723 024	94 000	51 140	6 0,00025%	579 936 0,96%
	0,84%	145 140 0,017%			
Nombre total d'actions achetées au mois de juin dans le cadre du PR ¹ et du CL ²	-	123 031 (82 031 dans le cadre du CL)	9 362	-	-
Cours moyen pondéré à l'achat (DH)	-	109,63	10,20 €	-	-
Nombre total d'actions cédées au mois de juin dans le cadre du PR et du CL	-	24 531 (100% dans le cadre du CL)	4 992	-	-
Cours moyen pondéré à la vente (DH)	-	110,16	10,05 €	-	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois de juin (Part du capital)	2 723 024	192 500	55 510	6 0,00025%	579 936 0,96%
	0,84%	248 010 0,028%			

* Cours virement BAM fin du mois de juin 2015 : 1€ = 10,88MAD.

¹ PR : Programme de rachat

² CL : Contrat de liquidité